

(/ISAS)

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories BCDE (actuellement ABCD) des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchie des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des SAF ;

(/u le décret n° 67/30/FP/BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement notamment en son article 1 er § 2 ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant dévlocage des avancements des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 90/513 du 1er Septembre 1990 portant nomination des

Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 90/514 du 1er Septembre 1990 portant organisation intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatifs aux effets financiers des avancements, des reclassements, des révisions des situations administratives et des titularisations ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement de la solde des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 3586/MTSSJ/DGFP/DGPCE du 7 Juillet 1989 autorisant certains fonctionnaires déclarés définitivement admis au concours professionnel à suivre un stage de formation à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) de Brazzaville en tête MOTOULA (Louis Noël) (Régularisation)

(/u l'arrêté n° 2026/MTSS/DGFP/DGPCE du 22 Août 1990 portant promotion au titre de l'année 1989 de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Travail et Administration générale) en tête KIMINO (Pierre André) ;

(/u la lettre n° 133/MEPE/DGE du 30 Octobre 1990, du Directeur Général de l'Economie Transmettant le dossier de l'intéressé ;

(/u le décret n° 90-581 du 18 Octobre 1990, organisant l'intérim du Premier Ministre ;

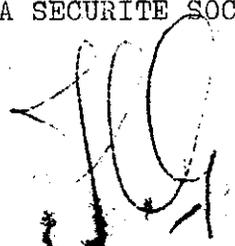
Article 1er : En application des dispositions du décret n°627426 du 29 Décembre 1962 susvisé, Monsieur TCHIAMA (Mercier Alfred) Attaché de 4° échelon indice 810 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des services Administratifs et Financiers -SAF-(Administration Générale) en service au Secrétariat Général au Plan à Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Administrateur des SAF de 2è échelon indice 890 ACC = Néant.

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 26 Juin 1989, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage et de la solde pour compter du 1er Juillet 1990, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera

Brazzaville, le 29 DECEMBRE 1990

Par le Premier Ministre. P.I.

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET
DE LA SECURITE SOCIALE,


Jeanne BENDZET.


Pierre MOUSSA

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGFP/DGPCE.....3
DGFP/DRFP.....2
DGB.....3
DCF.....2
MPE/SGP.....3
DOSSIER.....3
INTERESSE.....1
DGG/BC.....2

